

## Fiche – Les sciences humaines et sociales dans Horizon Europe

Le programme **HORIZON EUROPE (HE)** succède à Horizon 2020 pour la période **2021-2027**, ce qui en fait le 9<sup>e</sup> programme-cadre de recherche et innovation de l'Union européenne. Doté d'une enveloppe de près de **95,5 milliards d'euros**, il offre de nombreuses possibilités pour les chercheurs et chercheuses français de développer des projets individuels ou en partenariat avec leurs collègues européens et internationaux. Le Pilier 2 du programme, dédié aux problématiques mondiales, représente en particulier une opportunité majeure pour la recherche collaborative et interdisciplinaire, dans laquelle les sciences humaines et sociales (SHS) doivent jouer un rôle central.

### Intégration des sciences humaines et sociales, la clé du succès

Comme le montre le schéma ci-dessous, HE est organisé autour de **trois piliers centraux** et **un pilier transversal**, chacun des pavés blancs pouvant être considéré comme un « sous-programme » avec ses spécificités en termes de priorités et de types d'activités soutenues.



Les SHS sont intégrées de façon effective, mais selon des modalités et des degrés différents, dans **toutes les composantes** du programme.

Le **Pilier 1** est centré sur une approche entièrement *bottom-up*, donc sans priorisation thématique. Ainsi, ce sont les porteurs de projets (individuels ou en partenariat) qui proposent **le sujet de leur choix** pour des recherches aux frontières de la connaissance s'agissant de l'**ERC**, ou des activités de formation et de mobilité dans le cadre des **actions Marie Skłodowska-Curie**. Il soutient enfin le développement des

**infrastructures européennes** de recherche dont certaines sont dédiées aux SHS : [DARIAH-EU](#), [CESSDA](#), [E-RIHS](#), [CLARIN](#), etc.

Le **Pilier 2** à l'inverse, repose sur une approche dite *top-down* dans laquelle les activités de recherche et d'innovation (R&I) doivent fournir des connaissances nouvelles et des solutions technologiques ou non et nourrir les politiques publiques pour **répondre aux grands défis** auxquels sont confrontées nos sociétés. Organisé autour de **6 Clusters thématiques**, il se traduit chaque année par une série d'appels à projets **pluridisciplinaires** avec une composante SHS plus ou moins importante. En complémentarité des autres disciplines, l'intégration des SHS vise dans ce contexte, à améliorer l'évaluation et la réponse aux défis sociétaux complexes. Elles constituent donc un élément clé de la R&I, particulièrement en ce qui concerne la double transition écologique et numérique.

Le **Pilier 3** vise le déploiement d'**innovations et de nouvelles technologies**. Les SHS ont en particulier leur place eu sein des écosystèmes d'innovation et des communautés de la connaissance et de l'innovation (KIC).

Enfin, le **Pilier Transversal** soutient des actions en matière de politique de recherche et innovation : attractivité et carrière des chercheurs et chercheuses, formation, genre, éthique, R&I responsable, science ouverte, jumelage entre organisations, participation des régions ultrapériphériques, etc.

### Où trouver les appels SHS ?

- ✦ Le **portail européen [Funding & tenders](#)** permet de filtrer les appels fléchés SHS à travers les moteurs de recherche dans le **menu de gauche** : *Select a priority.../Socio-economic science and humanities...*
- ✦ Le **guide « [Opportunities for researchers in the SSH in Horizon Europe](#) »** édité par le réseau Net4SocietyHE recense tous les appels fléchés SHS ou nécessitant une contribution des SHS.

## **Le Cluster 2 « Culture, créativité et société inclusive »**

Doté d'un budget de **2,3 milliards d'euros** sur 7 ans, ce cluster est **spécifiquement dédié à la recherche multidisciplinaire en SHS**. Il vise à répondre aux enjeux de (1) Gouvernance démocratique et participation citoyenne, (2) Sauvegarde et protection du patrimoine culturel européen et (3) Transformations sociales, économiques, technologiques et culturelles.

*Consultez dans [notre boîte à outils](#) le **guide des appels en cours du Cluster 2**. Il propose **une synthèse en français des éléments clés de chaque appel**.*

Le cluster 2 est organisé autour de **trois destinations** (axes thématiques) :

- **Destination 1 « Democracy and Governance »** : la crise de confiance dans les institutions politiques, l'impact des inégalités sur la participation à la vie politique, les nouveaux modes d'engagement (la démocratie participative, le rôle des contenus éducatifs dans la promotion de l'idée démocratique, le poids de lobbies), le rôle des médias et des réseaux sociaux, la montée des autoritarismes, le multilatéralisme. [> Consultez notre page dédiée à la D1](#)

- **Destination 2 « European Cultural Heritage and the Cultural and Creative Industries »** : sauvegarde, valorisation et transmission du patrimoine culturel, notamment grâce aux nouvelles technologies et à l'engagement des citoyens ; soutien et promotion des acteurs des arts, de la culture et de la création ; promotion des valeurs et de la diversité culturelle européennes ; contribution à l'initiative du Nouveau Bauhaus européen. > [Consultez notre page dédiée à la D2](#)
- **Destination 3 « Social and Economic Transformations »** : inégalités et discriminations ; évolutions démographiques (vieillesse, mobilité, solitude) ; défis liés aux migrations ; transformations de l'économie et du marché du travail (formation, éducation, compétences, employabilité). > [Consultez notre page dédiée à la D3](#)

### **Les projets collaboratifs dans Horizon Europe**

*Actions de recherche et/ou d'innovation (RIA/IA) ou Actions de coordination et de soutien (CSA)*

- Des partenariats transnationaux, interdisciplinaires et intersectoriels (académiques, industriels, associations, institutions publiques et culturelles...).
- Consortium de 3 partenaires minimum : 3 entités légales de 3 pays différents (États membres de l'UE ou États associés). Au moins un État-membre. [Ouverture possible aux pays tiers](#) - coopération internationale.
- Durée moyenne : 3-4 ans.
- Budget par projet : à partir de 2-3 M€.
- Financement : 100 % des coûts éligibles pour les organismes publics, 25 % de coûts indirects.
- Critères d'évaluation : excellence scientifique (5 pts), impact (5 pts), mise en œuvre (5 pts).

**Une question ? Un projet ? Contactez le Point de contact national SHS : [pcn-shs@recherche.gouv.fr](mailto:pcn-shs@recherche.gouv.fr)**